

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

8 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° I-2216

présenté par

M. Orphelin, Mme Bagarry, Mme Batho, Mme Cariou, Mme Chapelier, M. Chiche,  
Mme Yolaine de Courson, Mme De Temmerman, Mme Forteza, Mme Gaillot, M. Julien-  
Laferrière, M. Nadot, M. Taché, Mme Tuffnell et les membres du groupe Écologie Démocratie  
Solidarité

-----

**ARTICLE 15**

I. – Compléter la troisième ligne de la première colonne du tableau de l’alinéa 48 par les mots :

« et distillants d’acide gras de palme ».

II. – En conséquence, après l’alinéa 64, insérer les deux alinéas suivants :

« *i bis*) Au 2 du B, le deuxième alinéa du 3° est ainsi rédigé :

« Ne sont pas considérés comme des biocarburants les produits à base d’huile de palme, incluant les distillants d’acide gras de palme. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à préciser l’intention du législateur qui, en excluant les produits à base d’huile de palme, a souhaité exclure non seulement l’huile de palme brute mais également ses coproduits comme les distillants d’acide gras de palme (PFAD) dont les impacts en matière de déforestation ont été reconnus par la Stratégie Nationale de lutte contre la Déforestation Importée.

Cet amendement est issu d’une proposition de l’organisation Canopee.